Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département de la Vendée

Date de la convocation : 29 septembre 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD - Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL - Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations n°31 à 33) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU - Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération n°38) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusée : Martine FORGERIT donne pouvoir à Guylaine MERLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 33 et 38
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 31, 32, 33 et 38
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 31, 32, 33 et 38

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

43. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES – Rapporteur : Fanny GIRARD

Tous les ans, le Conseil Municipal accorde une subvention à l'association Familles Rurales dans le cadre de l'accueil périscolaire et de loisirs pour les enfants Herbretais. Le système d'attribution est versé selon les modalités suivantes :

- une subvention de 1.15 € par heure et par enfant Herbretais pour les accueils périscolaires, les mercredis, les petites vacances, les accueils de loisirs de l'été,
- une subvention fixe annuelle de 12 000 € en début d'année afin de prendre en compte les charges incompressibles

La subvention horaire prévue pour 2026, selon ce calcul, s'élève à 167 154,64 €. Afin de répondre aux besoins de trésorerie de l'association, le calendrier de versement de la subvention horaire a été avancé.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL43-DE

La conjoncture économique (chômage partiel et baisse de la natalité) a entrainé une diminution de la fréquentation. Par ailleurs, la Ville des Herbiers a fait appel à un cabinet pour établir un Diagnostic des services périscolaires et accueils de loisirs municipaux et associatifs afin d'envisager des solutions et de permettre de résoudre cette situation.

Dans cette attente et malgré les efforts engagés par l'association Familles Rurales pour réduire les charges de personnels et ajuster les effectifs, elle doit aujourd'hui faire face à un déficit et sollicite, à ce titre, une subvention exceptionnelle.

Il est donc proposé d'attribuer à l'association Familles Rurales une subvention exceptionnelle de 35 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°31 du Conseil municipal du 9 février 2026, relative à l'attribution d'une subvention « accueil de loisirs » à l'Association Famille Rurales
Vu le budget principal 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Attractivité et Rayonnement du 15 septembre 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de verser à l'association Familles Rurales une subvention de 35 000 €, les fonds nécessaires étant prélevés sur le compte 331-65748 du budget principal
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint en charge des finances, à signer avec l'association un avenant à la convention de partenariats d'objectifs et de moyens conclu entre la Ville des Herbiers et l'association Familles Rurales pour l'année 2026, ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DES HERBIERS R.F. 85500 (Vendée)

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 12 OCT. 2026
Publié électroniquement le : 12 OCT. 2026
Notifié le :